

2/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FLINES LEZ RACHES

L'an Deux Mille vingt-cinq le 13 janvier à 10 heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Flines Lez Râches s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la vice-présidence d'Annie MONNIER, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 6 janvier 2025.

Présents : Annie Monnier, Annie Butruille, Charafa Ben Lebsir, Pierrette Loquet, Noëllie Rapisarda, Daniel Deregnacourt, Brigitte Deregnacourt, Josiane Delattre, Laurence Dufour.

Absente : Véronique Pollet

Excusées : MM. Annie Goupil, Christelle Lambert (donne pouvoir à Pierrette Loquet), Françoise Pasbecq (donne pouvoir à Annie Monnier).

Objet : Décision modificative N°2 – Exercice 2024

Le Conseil d'Administration,

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 11 voix, décide d'adopter la décision budgétaire modificative n°2, comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2024

Compte	Désignation	DM N°2
6042	Achats des prestations de services	10 300,00
60623	Alimentation	5 800,00
60632	Fournitures de petit équipement	100,00
6232	Fêtes et cérémonies	-8 000,00
6234	Réceptions	-4 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	700,00
63512	Taxes foncières	100,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	450,00
TOTAL	Chapitre : 011	4 950,00
6562	Au titre de la coopération décentralisée	-4 350,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	3 546,00
65748	Autres personnes de droit privé	-4 146,00
TOTAL	Chapitre : 65	-4 950,00
	Total des DEPENSES	0,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Envoyé et reçu en Sous-Préfecture le : 22.01.2025
Publié sur le site internet le : 22.01.2025

Fait et délibéré les jours, mois et ans
susdits
Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS

Signé

Annie MONNIER